



DEC123100DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Géraldine Hallais, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité FR2702 intitulée Sciences Chimiques de l'Analyse et de la Mesure de Paris-Centre

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°120427DR02 du 27/01/2012 portant nomination de Mme Géraldine Hallais aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Géraldine Hallais, dans l'unité du CNRS n°2702, à compter du 01/12/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

Le directeur de l'unité
Christian Amatore

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges